juin - septembre

# sommaire


Message au personnel - P. Bourrières ..... 3

Note d'information au Personnel - P. Bourrières ..... 5

Commission de formation ..... 6

Echo de Conseil d'Administration..... 9

Réunion des délégués du Personnel ..... 12

Réunion de concertation..... 14

Un Comité Conseil - M. Rajchman..... 18

Plan de Transport au Maroc - M. Roby ..... 21

Les Gaulois - A. Ossadzow ..... 24

Vie du Personnel ..... 26

Nouveaux arrivés ..... 30

En passant,..... 32

Bibliothèque ..... 37


Photos J. Chopin


Revue du personnel du Bureau Central d'Etudes pour les Equipements d'Outre-Mer (BCEOM) publiée par le Comité d'Entreprise

Toute correspondance et publications destinées à l'Equipe doivent être adressées au Comité d'Entreprise du BCEOM (Mme de la Perrelle) - 15, Square Max Hymans - PARIS 15ème - Tél. 566-93-39, poste 428

# message au personnel

Il y a exactement 16 ans que j'ai été nommé Directeur Général du B C E O M.

Depuis cette époque notre Société s'est très profondément transformée et développée. Notre activité qui était en 1955 de : 3 611 000 francs a dépassé 45 millions en 1970, soit un coefficient multiplicateur de 12 en francs courants. Les effectifs de notre personnel sont passés de 63 en 1955 à près de 500 en 1970. Et tandis que les activités sur crédits français de coopération sont restés très constants en francs courants, nous avons développé notre présence dans le monde par une participation de plus en plus étendue à des études et travaux financés sur des budgets locaux, des budgets d'aides étrangères et des financements internationaux.

Depuis quelques années, il m'avait semblé, et je l'avais répété à notre Président à plusieurs reprises, ainsi qu'au cours de plusieurs réunions de concertation avec des représentants du personnel et les syndicats, que notre Société gagnerait certainement à avoir à sa tête un nouveau Directeur Général. Il est inévitable en effet qu'avec les années, certaines structures se figent et que, dans un monde très changeant, une même personne, ayant pris de l'âge, n'évolue pas aussi vite qu'un responsable plus récent.

Je dois avouer que cette première impression je l'avais déjà eue en 1966 et 1967, et que seuls notre déficit en 1967, puis les difficultés de 1968, m'avaient amené à différer mon remplacement par un Directeur Général plus jeune. L'année dernière j'en ai reparlé à notre Président, qui a facilement reconnu l'intérêt d'un rajeunissement de la Direction Générale, et qu'il fallait bien prendre la décision un jour.

Il est apparu, à cette occasion, que le meilleur candidat est sans conteste Monsieur ODIER, que vous connaissez tous. Il a 6 ans de moins que moi, connaît parfaitement le B C E O M, et pourra donc apporter les modifications d'orientation qui sont nécessaires pour que le B C E O M reste jeune. Il y apportera la prudence que lui confère la connaissance très complète de notre Société et des difficultés auxquelles elle peut se heurter.

La procédure officielle du changement de Directeur Général a donc suivi son bonhomme de chemin à travers le Conseil d'Administration et les Autorités de

Tutelle. Nous l'avons d'ailleurs évoquée lors de la réunion annuelle de concertation avec les Délégués du Personnel, le Comité d'Entreprise, et les Syndicats, et il est maintenant décidé que, pour compter du 1er octobre 1971, le nouveau Directeur Général sera Monsieur Lionel ODIER, et le nouveau Directeur Général adjoint Monsieur Philippe OBLIN.

Je vous demande de continuer à leur apporter le concours actif que vous m'avez toujours consenti, pour le développement de notre Société et l'efficacité de l'aide qu'elle se doit d'apporter aux pays en cours de développement.

Pour ce qui me concerne, je resterai des vôtres, et je pourrai seulement, comme le font déjà M. BRISSON et M. FREJACQUES, qui ont été déchargés des tâches administratives qu'ils assuraient lorsqu'ils étaient Chefs de Divisions, me consacrer davantage à des opérations définies faisant l'objet des contrats que passe habituellement le B C E O M avec ses Administrations clientes en vue d'accélérer le développement du Tiers-Monde.

Si je n'ai donc plus à prendre contact avec vous officiellement en qualité de Directeur Général, j'aurai, pendant longtemps encore, le plaisir de travailler avec beaucoup d'entre vous sur des opérations individualisées.

Paul BOURRIERES

# note d'information au personnel

Conformément à l'ordonnance n° 45280 du 22.2.45 (art. 2) modifiée par la loi du 18 juin 1966, le Comité d'Entreprise a décidé, le 23 juin 1971, de créer une Commission de la Formation chargée d'étudier les problèmes relatifs à la formation et au perfectionnement professionnels du personnel du B C E O M.

Elle a conformément à la loi un rôle consultatif.

Elle se compose des personnes suivantes :

Représentants du Comité d'Entreprise :

- Mademoiselle PITTION-ROSSILLON
- Monsieur RIEUX

Représentants des délégués du personnel :

- Madame LEFEBVRE
- Monsieur SIMEON

Représentants de la Direction :

- Monsieur OBLIN
- Madame RENDU

Représentants syndicaux au Comité d'Entreprise :

- 5 personnes.

La Présidence de la Commission sera assurée par M. Rieux qui assurera également les fonctions de Rapporteur et veillera à la diffusion des travaux de la Commission.

LE DIRECTEUR GENERAL DU B C E O M
PRESIDENT DU COMITE D'ENTREPRISE

P. BOURRIERES.

# commission de formation

Le Comité d'Entreprise, sous la direction de son Président, s'est réuni le 23 juin 1971 à 15 h. Assistaient à cette réunion, pour la 1ère fois, les délégués syndicaux particulièrement intéressés par un article de l'ordre du jour : la formation.

Depuis toujours la formation existe au B C E O M mais, en fait, elle a toujours été faite au coup par coup. En début d'année, une commission restreinte avait vu le jour mais vu les tâches de chacun et surtout les nombreuses absences des différentes personnes qui la composaient, elle ne s'était réunie qu'une fois; il a été décidé au cours de cette séance de créer une commission élargie pour étudier la formation professionnelle du personnel B C E O M et proposer à la direction une politique à long terme.

La composition de cette commission est la suivante :

| | |
|---|---|
| Président de la Commission | : M. Oblin - Comité d'Entreprise. |
| Rapporteur | : M. Rieux - Comité d'Entreprise. |
| Membres | : Mlle Pittion-Rossillon - Comité d'Entreprise. |
| | Mme Lefebvre - Déléguée du Personnel. |
| | M. Siméon - Délégué du Personnel. |
| | Mme Rendu - Chef du Service du Personnel. |
| | + 5 délégués syndicaux ou leurs représentants. |

La première réunion de cette Commission a eu lieu le 29 juin. Nous n'étions que 7 personnes et les problèmes de formation furent à peine abordés, nous nous sommes rendus compte combien ils étaient complexes. Une seconde réunion a eu lieu le 27 août mais les absents étaient si nombreux qu'elle fut annulée.

La Commission se réunira à nouveau courant septembre et nous comptons fermement pouvoir proposer avant la fin de l'année à la Direction Générale, une politique rationnelle de formation des cadres et employés.

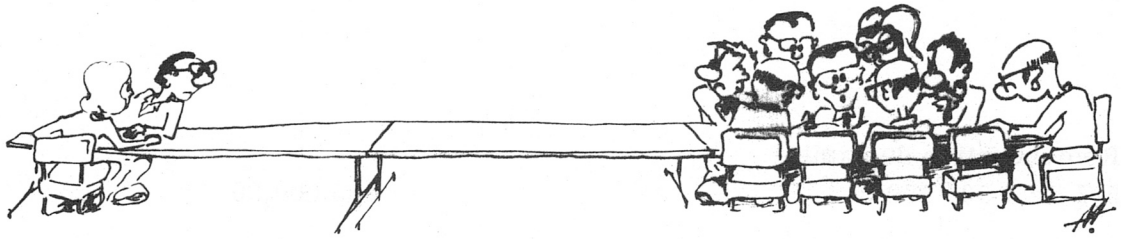

*Echo du Conseil d'Administration*

La dernière réunion du Conseil d'Administration a eu lieu le 22 juin. L'ordre du jour prévoyait :

- l'examen du rapport de la Cour des Comptes pour les budgets 68 et 69.
- l'arrêt des comptes de l'exercice 70 (rapport des Commissaires aux comptes).
- la répartition des résultats de l'exercice 70 et le projet de convention d'intéressement du personnel du B C E O M.

et des questions diverses.

Le sujet intéressant le plus le personnel paraît être la discussion sur la convention d'intéressement, sujet qui n'était pas à l'ordre du jour.

La précédente convention a pris fin en 1970 mais pour tenir compte de la prochaine augmentation de capital les syndicats désiraient apporter certains aménagements à certains textes.

Un accord direction/syndicats intervenait en juin sur un texte similaire où seul l'article 3 & 2 était changé : au lieu de prélever 5 % du capital pour la rémunération de ce dernier, il serait prélevé 5 % du capital libéré en espèces, autrement dit, malgré le doublement prochain du capital de la société, le prélèvement sur les bénéfices pour la rémunération du capital serait sensiblement identique (légèrement supérieur).

Les membres présents du Conseil d'Administration ont été d'accord sur le projet, mais n'étant pas inscrit à l'ordre du jour, les Administrateurs absents devaient être consultés à domicile.

Nous avons appris par la suite que des discussions étaient en cours entre la direction et le Ministère des Finances qui n'est pas d'accord sur les modifications proposées.

*

Il me semble utile de vous communiquer la répartition des résultats 1970 qui prévoient l'affectation d'une somme de 962 035,18 F pour l'intéressement du personnel sur un total de 2 259 070,36 F les bénéfices après impôts :

| | |
|---|---|
| - Rémunération du capital 5 % de 4 900 000 = | 245 000,00 |
| - Réserves statutaires à porter de 400 000 à 490 000 soit 10 % du Capital appelé | 90 000,00 |
| - Réserves facultatives 50 % du reste | 962 035,18 |
| - Intéressement (pas d'écrêtement) 50 % du reste | 962 035,18 |
| | 2 259 070,36 |

*

Il est intéressant de comparer ces résultats aux années précédentes, voici un extrait des résultats financiers de la société au cours de ces 5 dernières années.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| a) Chiffre d'affaires hors taxe ..... | 27 411 802,36 | 30 499 615,71 | 37 756 130,07 | 45 277 213,10 | 42 898 691,11 |
| b) Bénéfices avant impôt, amortissements et provisions ..... | 1 754 972,01 | 133 383,81 | 3 083 183,07 | 5 381 984,92 | 3 470 380,69 |
| c) Impôt sur les bénéfices | 70 514,00 | 83 739,60 | 396 252,90 | 713 561,50 | 294 669,02 |
| d) Bénéfices après impôt, amortissements et provisions ..... | 197 053,72 | 432 936,45 | 2 302 474,73 | 2 989 510,24 | 2 259 070,36 |
| e) Montant des bénéfices distribués ..... | 119 026,86 | 432 936,45 | 969 769,14 | 1 337 744,70 | 1 207 035,18 |
| - dont rémunération capital ..... | 95 000,00 | 432 936,45 | 110 000,00 | 200 000,00 | 245 000,00 |
| - dont intéressement. ... | 24 026,86 | 432 936,45 | 859 769,14 | 1 137 744,70 | 962 035,18 |

Nous vous informons que le Secrétariat d'Etat aux Affaires Etrangères a donné son accord sur le projet de statuts et sur l'actionnariat du personnel.

Toujours peu de réaction du personnel sur cette affaire mais c'était les vacances...

A signaler toutefois une réunion inter-syndicale en juin où on a senti très nettement une opposition au système de distribution d'actions à une certaine catégorie de personnel.

De bonnes idées ont été émises qu'il faut encore fouiller... Nous suivons l'affaire, et nous continuons à vous demander vos suggestions, tant à vous personnel du siège qu'à vous personnel d'Outre-Mer.

# réunion des délégués du personnel

*Procès-verbal de la réunion des Délégués du Personnel en date du 26 Juin 1971*

Etaient présents :

Pour la Direction : Mme RENDU

Pour les Cadres : M. CHALOT
M. LOUC
M. SIMEON

Pour les Employés : M. ANDRE
Mme LEFEBVRE
Mme RIAND

## I - INDEMNITES PER DIEM EN FRANCE

M. SIMEON signale l'insuffisance de certaines indemnités journalières versées aux agents en mission en France. Mme RENDU signale que ce problème des indemnités des agents en mission (per diem, dépaysement...) est à l'étude au niveau de la Direction Générale.

## II - MODELE DE CONTRAT POUR LES AGENTS ENVOYES EN MISSION OU SEJOUR A L'ETRANGER

M. SIMEON pense que ce contrat n'est pas entièrement conforme à la convention collective. Il aimerait formuler quelques observations sur certains termes de ce contrat. Mme RENDU propose d'avoir un entretien avec M. SIMEON afin de lui donner tous les éclaircissements qu'il désire, ensuite, si un désaccord demeure, ce problème pourra être inscrit à l'ordre du jour d'une prochaine réunion.

## III - MALAISE RESSENTI PAR LES DESSINATEURS DE MONTPELLIER

Deux dessinateurs qui avaient été volontaires pour être affectés à la Grande-Motte

ont changé d'avis à la suite de difficultés personnelles. Mme RENDU confirme que les lettres d'affectation qu'ils ont reçues sont annulées pour l'instant. Mme RENDU indique que les bruits de licenciements collectifs qui ont couru parmi les dessinateurs ne sont actuellement pas fondés.

## IV - PREVOYANCE

Il avait été décidé à la réunion précédente de donner priorité aux problèmes concernant l'assurance-décès et la retraite complémentaire des employés. Mme RENDU ayant saisi M. BOURRIERES à ce sujet, celui-ci a donné son accord sur les propositions relatives à ces deux améliorations du statut des employés. L'étude qui a été faite va donc pouvoir être complétée pour pouvoir passer à la réalisation.

Par contre, pour les cadres, M. BOURRIERES n'est pas d'accord sur les modifications envisagées. En particulier, il n'a pas l'intention de réviser la position actuelle en ce qui concerne la retraite des fonctionnaires. Il n'a pas non plus accepté la proposition relative à un changement de tarif (tarif B au lieu du tarif A actuel pour les remboursements de frais médicaux en ce qui concerne les cadres).

M. SIMEON indique que tout en étant tout à fait d'accord pour qu'un ordre de priorité soit donné aux employés, il désire vivement que les problèmes de cadres soient abordés tout de suite après. M. SIMEON a l'impression que la Direction Générale se refuse à envisager les points intéressant les cadres et il demande que cette position soit revue. Mme RENDU en reparlera à M. BOURRIERES.

EN RAISON DES VACANCES, LA PROCHAINE REUNION DES DELEGUES DU PERSONNEL AURA LIEU EN SEPTEMBRE.

# réunion de concertation

La réunion annuelle de concertation s'est tenue le 3 juin 1971 sous la présidence de M. Bonnal.

Y assistaient : M. Bourrières, M. Odier, M. Bée, le Comité Conseil, le Comité d'Entreprise, les délégués syndicaux, le groupe de Productivité et les chefs de Division.

L'ordre du jour était le suivant :

- Compte rendu d'exploitation et bilan 1970
- L'intéressement et la Cour des Comptes
- Les nouveaux statuts et l'actionnariat
- Compte rendu d'activité du groupe de Productivité
- Questions diverses.

M. Bonnal ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les présents.

Il informe les participants du départ de M. Bourrières et de son remplacement au poste de Directeur Général par M. Odier. Depuis un certain temps M. Bourrières en effet manifestait le désir d'assurer au B C E O M un renouvellement de ses structures et de se consacrer exclusivement quant à lui à des activités d'expert de haut niveau.

M. Bonnal exprime le regret unanime du départ de M. Bourrières et la satisfaction de voir M. Odier accéder au poste de Directeur Général. Il ajoute que M. Oblin lui succédera en qualité de Directeur Général Adjoint.

En quelques mots, M. Odier explique qu'il n'entend pas changer de politique mais qu'il veut surtout s'adapter aux circonstances en voie d'évolution, c'est-à-dire notamment pousser des secteurs nouveaux pour répondre à une demande différente de clients différents, envisager les problèmes de formation à l'intérieur de la société et de formation dispensée à des personnes ou organismes extérieurs pouvant constituer une partie de notre marché, etc...

## Compte rendu d'exploitation et bilan 1970

M. Bourrières expose que le résultat du bilan 1970 est bon puisque nous avons un bénéfice qui représente un peu plus de 5 % du chiffre d'affaires et qui va donner lieu

à distribution d'intéressement. Cependant M. Bourrières signale un alourdissement des charges de personnel qui peut présenter un danger pour l'avenir. L'année 1971 en conséquence est une année de légère régression en effectif. C'est une année qui de toute façon ne se présente pas comme devant être bénéficiaire à moins que le second semestre ne soit meilleur.

Melle Gachard s'étonne de la sérieuse augmentation des provisions pour risques dans le compte de pertes et profits.

M. Bourrières cite en réponse le cas de sociétés bien connues qui se trouvent actuellement dans une situation difficile faute d'avoir provisionné suffisamment les risques au fur et à mesure qu'ils naissaient. Il vaut beaucoup mieux avoir de quoi faire face à une mauvaise année.

M. Siméon demande quelle est la politique du B C E O M en matière d'amortissement.

M. Bourrières répond que l'on applique en cette matière les règles fiscales admises par le fisc.

Melle Lecable voudrait savoir où en est la question des bons de caisse.

M. Bourrières répond qu'en raison de l'hostilité traditionnelle de la Cour des Comptes à cet égard, les bons de caisse sont plafonnés à 5 000 francs par personne mais en cas de crise nous pourrions demander à nos autorités de tutelle de remonter le plafond.

L'intéressement et la Cour des Comptes

M. Bourrières précise que l'intéressement va jouer pour l'exercice 1970 et va donner une somme de 910 000 francs à répartir contre 1 100 000 francs l'année dernière. La Cour des Comptes, dit-il, faisant une assimilation avec les salaires, trouve que l'intéressement est trop élevé et qu'il ne devrait être distribué au personnel que lorsque les comptes sont définitivement approuvés par les autorités de tutelle. M. Bourrières pense que la seule façon raisonnable de traiter le problème est de ne pas attendre cette approbation qui demande 2 ou 3 ans et de s'en tenir à l'arrêt des Comptes par le Conseil. Par conséquent, on continuera à distribuer l'intéressement dès que les comptes seront approuvés par le Conseil.

En ce qui concerne la convention d'intéressement, M. Bourrières pense qu'en raison de l'augmentation de capital prévue il y a lieu de procéder à une nouvelle rédaction de la convention. Toutefois il y a intérêt à la modifier le moins possible sauf le paragraphe 2 qui prévoit la rémunération du capital au taux de 5 % pour le capital actuel de 4 900 000 francs.

M. Bonnal estime qu'il faut prévoir la signature d'une nouvelle convention mais qu'il y a intérêt pour ce faire à attendre que les nouveaux statuts de société d'économie

mixte soient sortis. En effet il y a d'une part le capital nouveau et d'autre part l'incorporation des réserves qui, d'après la Direction, ne doit pas entrer dans le calcul de la part à réserver pour les dividendes statutaires. Il faut rédiger en conséquence un nouvel article 2 indiquant de façon très nette comment l'intéressement sera calculé en cas d'augmentation du capital.

Nouveaux statuts et actionnariat

M. Bourrières expose l'intérêt que présente pour le B C E O M le fait d'avoir dans son Conseil et son capital des représentants de la B F C E et de la B N P pour l'amélioration de ses opérations de trésorerie tant en France qu'à l'étranger.

Par ailleurs, la Direction a toujours pensé que s'il y avait incorporation des réserves au capital le personnel par son travail devrait avoir un droit de propriété sur une partie de ces réserves. Le Conseil d'Administration et le Ministre de l'Equipement ont donné leur accord sur ce principe. Actuellement on ne peut donner de précisions sur le taux de ces réserves qui serait à donner au personnel et le mode de répartition au sein du personnel. Il faut déjà obtenir un accord unanime sur le principe même. Dès que les statuts sortiront, le problème de l'actionnariat du personnel sera repris sous plusieurs formes, celle de l'incorporation des réserves mais éventuellement aussi celles de l'émission d'actions au profit du personnel contre de l'argent frais.

M. Siméon précise que ce qui sera ainsi distribué au personnel, ce ne sont pas des réserves mais une part du capital.

M. Bourrières énumère ensuite la composition du Conseil d'Administration dans les nouveaux statuts.

M. Siméon pense que les représentants du personnel au Conseil devraient être plus de 2 (chiffre prévu par les statuts) en cas de distribution de réserves au personnel si la représentation est proportionnelle au capital.

M. Bonnal conclut qu'il y a là pour l'avenir beaucoup de sujets intéressants à approfondir.

Compte rendu d'activité du Groupe de Productivité

M. Pallez expose que le Groupe de Productivité est un groupe de réflexion composé de membres du personnel nommé par la Direction qui a pour objectif d'essayer de proposer des mesures concrètes visant à une économie d'argent ou de temps. Il propose à la Direction des thèmes d'action sur des points qui sont alors traités par des groupes constitués spécialement.

Cette année une série d'actions de productivité ont été mises en oeuvre :

- un dossier pilote d'édition, le vade-mecum en quelque sorte du chef d'opération qui a quelque chose à éditer. Il contient des renseignements pratiques, des prix.

- un document de simplification des devis, établis par le service des marchés qui donne des tableaux de chiffres, de coûts de prix de revient aux chefs de bureau pour faire des propositions plus rapides que par les méthodes anciennes.

- un dossier pilote pour l'entretien routier établi par RA 1.

- des cahiers pilotes des prescriptions spéciales pour les différents travaux portuaires établis par POA.

En outre le Groupe de Productivité a mis à son ordre du jour cette année le thème de la formation professionnelle des agents du B C E O M et de leur recyclage et élaboré un document qui a été remis à M. Rieux particulièrement chargé de suivre les questions de formation professionnelle au Comité d'Entreprise.

Enfin notons la mise en service de la boite à idées qui a permis quelques interventions intéressantes.

M. Odier conclut en disant que la formation qui a récemment fait l'objet d'un accord patronal et de projets de loi va demander à l'avenir une étude très approfondie pour laquelle sera constituée une commission spéciale.

Questions diverses

a) bureaux dans la région parisienne

M. Bourrières expose qu'en raison de nos besoins futurs en bureaux il est envisagé une extension à la Verrière-Maurepas à 25 minutes du siège. Mais il ne s'agirait pas d'un transfert. Les bureaux du siège resteraient à Montparnasse.

b) assurances

M. Bourrières expose qu'une étude a été faite sur les problèmes de retraite et de prévoyance du personnel du B C E O M et la conclusion de la Direction est qu'il faut faire une amélioration pour le personnel employé ; le réajustement de la situation des employés par rapport aux cadres est un problème d'équité. Les choses sont par contre un peu plus compliquées pour les cadres et beaucoup moins immédiates. Il faut de toute façon se méfier de tout ce qui augmente les prix de revient sans apporter une satisfaction directe au personnel.

# un comité conseil

À l'ordre du jour de la réunion d'un Comité Conseil figurait essentiellement l'examen de l'extension du système d'appréciation déjà en vigueur pour les ingénieurs et cadres techniques. Les perspectives du chiffre d'affaires du B C E O M furent ensuite évoquées.

Le système actuel d'appréciation appliqué à environ 150 ingénieurs et cadres techniques répond à deux objectifs :

. déterminer un profil avec ses points forts et ses points plus faibles ;

. faciliter l'expression des souhaits individuels.

Il vise à faciliter l'adaptation optimale des individus et des missions ("the right man in the right place").

Le processus de double notation en série et d'entretien avec le second notateur s'est révélé assez lourd. Commencé en 1970, il n'est pas encore achevé pour environ un quart des ingénieurs et cadres techniques, en raison des séjours prolongés outre-mer de nombreux intéressés.

Les avantages du système, et notamment l'intérêt de remplacer une appréciation rapidement définie par un profil détaillé et réfléchi, amènent à continuer l'expérience avec une périodicité de 2 ans.

Les problèmes soulevés par son extension aux employés concernent le niveau des notateurs et la définition des éléments d'appréciation à retenir.

Le Comité Conseil a été unanime pour souligner que ce système d'appréciation n'avait pas pour objectif de donner naissance à la notation globale qui génère plus de rancune que de satisfactions dans l'administration.

Cette extension n'est prévue que si une majorité substantielle d'agents demande qu'un système analogue à celui des ingénieurs et cadres lui soit appliqué. A cet objet, un projet de grille d'appréciation sera élaboré par une commission (dont les membres ont déjà été désignés) et soumis à un référendum avant la fin de l'année.

Après un premier semestre morose pour le B C E O M, comme pour beaucoup d'autres sociétés, le vigoureux effort de prospection engagée récemment devrait porter ses fruits ; les prévisions pour un exercice débutant le 1er juillet font état d'un chiffre d'affaires supérieur de 15 % à celui de l'année passée. Le coût élevé de la prospection rend moins favorable les perspectives pour la marge bénéficiaire.

Michel Rajchman

# plan de transport au maroc

## Naissance d'une entreprise

A l'origine, le Maroc avait consulté le BCEOM pour lui confier, de gré à gré, une étude générale des ports marocains. Il est apparu très rapidement qu'on ne pouvait pas procéder à cette étude générale sans s'intéresser de façon précise aux accès à ces ports et aux liaisons ferroviaires et routières. La Banque s'intéressa à l'étude qui engloba finalement tout le secteur des transports de la bande côtière. L'étude a ensuite continué à se développer et est devenue le plan de transport du Maroc, les ports ne jouant plus un rôle privilégié. En outre, étaient ajoutées à cette étude deux annexes :

- une étude de réorganisation administrative des ports qui nous est demandée dans le détail.
- les études de factibilité Casablanca Rabat et Kenitra-Larache.

## Contexte économique

La population est caractérisée par deux traits saillants : un accroissement démographique très grand : 15 millions d'habitants au Maroc en 1969 et il y en aura 25 dans moins de 15 ans, en 1983, et une croissance du produit national très faible. Ces deux facteurs conjugués amènent un revenu par tête qui augmente extrêmement peu.

## Les transports terrestres

En ce qui concerne le trafic, les transports terrestres sont caractérisés, au Maroc, par la coexistence d'un secteur public et d'un secteur privé. Les chemins de fer sont monopole d'Etat. Les transporteurs routiers publics théoriquement doivent tous passer par l'Office National des Transports qui est un affréteur unique. Dans le secteur privé, il y a deux grandes catégories, les possesseurs de camions importants : plus de 5,5 tonnes en charge (exploitants de mines, etc...) et ceux qui ont des camions de moins de 5,5 tonnes. En fait on observe un grand nombre de transporteurs privés qui font concurrence aux transporteurs publics en effectuant des transports publics clandestins. Toutes les agences locales de l'O. N. T. s'arrangent pour que les transporteurs fassent tous à peu près le même nombre de kilomètres par mois (autour de 2 000) : il n'y a donc aucune incitation à vendre des services de bonne qualité. Le propriétaire d'un camion datant de 20 ans effectue le même kilométrage que le propriétaire d'un véhicule moderne en bon état. Cela lui rapporte la même

chose. Ceci a provoqué la naissance d'une flotte considérable de camions d'un poids total en charge légèrement inférieur à 5,5 tonnes qui écrèment tout le marché. Nous avons effectué des enquêtes origine-destination assez importantes. Elles se sont étendues sur 15 jours et ont donné lieu à l'établissement d'un peu plus de 32 000 fiches d'enquêtes. Nous disposions, en outre, des statistiques officielles. Toutes ces données ont été exploitées sur ordinateur sans difficulté et on est arrivé à reconstituer des mouvements de trafic par catégorie de produits, trafics qui ont été projetés dans le futur. Nos interlocuteurs avaient tendance à penser qu'un plan de transport est un programme d'investissement et nous avons beaucoup développé la partie organisation et gestion.

Nous avons proposé, en ce qui concerne les chemins de fer, une plus grande autonomie, la possibilité de modifier les tarifs, et une réelle autonomie financière. En ce qui concerne les transporteurs routiers, on a proposé un assouplissement très grand de la règlementation actuelle en conseillant au gouvernement d'essayer d'incorporer les clandestins à l'ensemble des transports plutôt que de leur faire une petite guerre qui ne donne pas de résultats. Nous avons proposé une quasi suppression de la tarification en ce qui concerne les transports terrestres. Nous n'avons pas recommandé de taxe à l'essieu pour essayer de différencier les charges supportées par les véhicules lourds et les véhicules moins lourds mais une taxe sur les pneumatiques.

## Les transports maritimes

En ce qui concerne les ports, l'organisation administrative actuelle est caractérisée par une situation assez confuse. Si on établit l'organigramme on le trouve enchevêtré avec cette restriction que cela marche assez bien. Pourquoi l'organisation actuelle est-elle confuse ? Pour des raisons historiques. C'est que dans des grands ports comme le port de Casablanca qui dispose d'une autonomie assez grande à l'heure actuelle, les directeurs peuvent prendre des décisions. En revanche, des ports comme Agadir sont restés sous tutelle beaucoup plus étroite des travaux publics par l'intervention de l'ingénieur local qui a en outre autorité sur le réseau routier.

Une réorganisation des services administratifs portuaires a été proposée. C'est une phase qui va être développée. Dans le cadre de cette étude, nous avons proposé des grands principes qui sont essentiellement : l'autonomie financière, la représentation des usagers. Nous avons recommandé la création d'un Office National des Ports dont les règles de fonctionnement seront précisées au cours d'une deuxième phase de l'étude. Nous attendons maintenant l'accord du gouvernement marocain et de la Banque pour savoir si ces grands principes sont agréés et ensuite nous procéderons à cette deuxième phase d'étude.

## Méthode d'approche

J'en viens maintenant à l'infrastructure et à l'équipement. Pour traiter ces problèmes d'investissement nous avons élaboré des modèles assez compliqués. Nous avons établi un premier modèle qui a servi à établir des coûts de circulation routiers par catégorie de véhicules en fonction du type de route et du relief. Nous avons ensuite combiné ces coûts pour obtenir des coûts par "trafic type" celui ci étant défini par le pourcentage de

poids lourds. Ceci nous a amenés à établir un grand nombre de courbes des coûts de circulation en fonction du trafic et du niveau d'aménagement qui me semblent un outil de décentralisation intéressant pour le gouvernement marocain. C'est donner la possibilité à l'Ingénieur local, lorsqu'il connaît le coût d'investissement d'un aménagement de déduire immédiatement, par lecture des courbes, le taux de rentabilité immédiate de l'aménagement considéré. On devrait ainsi pouvoir homogénéiser beaucoup plus les décisions d'investissement prises à l'intérieur du ministère des Travaux Publics. Le Secrétaire Général des Travaux Publics a été très convaincu de l'utilité de ce catalogue de courbes.

Nous avons ensuite établi un modèle du même genre pour pouvoir assimiler les tronçons fictifs portuaires à un tronçon routier. Nous avons fait intervenir les temps d'attente des navires, la catégorie de marchandises, le coût d'exploitation, de stockage. Ceci nous a permis dans un troisième modèle d'établir une affectation optimale du trafic en traitant exactement de la même façon les tronçons routiers et les tronçons portuaires. Il n'y a pas de problème d'affectation rail-route ou très peu. La concurrence ne porte que sur des itinéraires limités et sur des catégories de marchandises limitées. Pour ce qui est des affectations entre les différentes branches ferroviaires, le problème ne se pose pas car il n'y a qu'un itinéraire au Maroc. Le chemin de fer a donc été traité complètement à part. Ensuite à partir des grands tableaux origine - destination, nous avons cherché des affectations optimales de trafic entre ports et itinéraires ; cela a été l'objet d'un grand modèle.

## Investissements proposés

Nous avons déduit des trafics des programmes d'investissement relativement importants. Le programme d'investissement ferroviaire est très élevé car tout le matériel existant arrive à expiration ; il faut tout changer maintenant ou alors décider qu'on ferme le chemin de fer. Il est prévu au cours des prochaines années des dépenses qui dépassent 140 millions de dirhams en 1973, 115 millions en 1974, 100 en 1975.

En ce qui concerne les investissements routiers, il n'y a pas de remarque à faire, si ce n'est quand même que l'on arrive à peu près à un doublement du programme actuel d'investissement. Nous avons voulu voir si le montant des charges spécifiques prélevées sur les usagers de la route était compatible avec le programme que nous proposions. Or il est apparu que les charges prélevées sur les usagers représentent à peu près quatre fois les dépenses routières actuelles. Il ne nous a pas semblé irréaliste, à ce moment-là, de proposer un doublement des dépenses.

Dans le domaine portuaire, il y a une grande hypothèque qui est le port de Nador. Nous avons admis qu'il serait réalisé en 1978 mais nous n'avons pas du tout justifié économiquement sa construction.

## Conclusion

Un programme d'investissement aussi varié et complet nous donne des chances d'intervenir de nouveau au Maroc dans des domaines routiers et portuaires principalement.

M. ROBY

# les gaulois

Avant la conquête romaine, notre pays s'appelait la Gaule et ses habitants les Gaulois.

Mais quelle est donc l'origine des mots Gaule et Gaulois ? La plupart des Français l'ignorent, et on peut même dire qu'il règne à ce sujet une sorte de conspiration du silence, voulue ou acceptée par ceux qui affirment que notre langue et notre culture sont presque entièrement d'origine latine.

Or, il existe, en français, un certain nombre de mots venus de la langue celtique et dont certains appartiennent à des familles encore bien vivantes.

Pendant longtemps, on a ignoré l'origine de Gaule et de Gaulois. Et c'est Balzac qui, à notre connaissance, fut le premier chez nous à la trouver. Dans son roman "Les Chouans", paru en 1829, apparaît un Breton qui dit venir du pays "des Gars". Balzac explique alors l'origine du mot "gars" qui est de la même famille que Gaulois.

"Le mot "gars" que l'on prononce gâ, est un débris de la langue celtique. Il est passé "du bas breton dans le français, et ce mot est, de notre langage actuel, celui qui "contient le plus de souvenirs antiques. Le "gais" était l'arme principale des Gaëls "ou Gaulois ; "gaisde" signifiait armé ; "gais", bravoure ; "gas", force. Ces rappro- "chements prouvent la parenté du mot "gars" avec ces expressions de la langue de "nos ancêtres. Ce mot a de l'analogie avec le mot latin "vir", homme, racine de "virtus", force, courage. Cette dissertation trouve son excuse dans sa nationalité ; "puis, peut-être, servira-t-elle à réhabiliter, dans l'esprit de quelques personnes, "les mots : "gars, garçon, garçonnette, garce, garcette", généralement proscrits "du discours comme mal séants, mais dont l'origine est si guerrière et qui se "montreront çà et là dans le cours de cette histoire. - "C'est une fameuse garce !" "est un éloge peu compris que recueillit Mme de Staël dans un petit canton de "Vandômois où elle passa quelques jours d'exil. La Bretagne est, de toute la France, "le pays où les moeurs gauloises ont laissé les plus fortes empreintes. Les parties "de cette province où, de nos jours encore, la vie sauvage et l'esprit superstitieux "de nos rudes aïeux sont restés, pour ainsi dire flagrants, se nomment le pays des

"Gars. Lorsqu'un canton est habité par nombre de Sauvages semblables à celui qui "vient de comparaître dans cette Scène, les gens de la contrée disent : les Gars de "telle paroisse ; et ce nom classique est comme une récompense de la fidélité avec "laquelle ils s'efforcent de conserver les traditions du langage et des moeurs "gaéliques ; aussi, leur vie garde-t-elle de profonds vestiges des croyances et des "pratiques superstitieuses des anciens temps ". (BALZAC, Les Chouans).

Les travaux effectués par la suite par des auteurs comme Albert Dauzat, confirmèrent les dires de Balzac. L'arme principale des habitants de Gaule (et de Germanie) était une sorte de lance, c'est-à-dire un long bâton, armé d'une pointe de bronze. Cette arme se nommait "gari" en germanique ; "gar, gal ou gai" en celtique. Ceux qui se servaient de cette arme étaient des Gaëls, d'où Gaule et Gaulois. Ce mot correspond au latin "vir" : guerrier ; les langues latine et celtique sont parentes et Gaulois vient bien du Celtique, non du Latin.

La racine gal, gar a donné en particulier les mots suivants : gars, garçon (et garce) ; guerre, guerrier ; la gaule du pêcheur à ligne ou du "gauleur" de noix. Elle est aussi à l'origine de noms de personnes comme Garin, Gérard, Le Gall...

Les Gaulois sont donc tout simplement les gars et ce mot, d'origine celtique, est encore aujourd'hui l'un des plus employés de notre langue : "Je cherche un gars, j'ai besoin d'un gars, que fait-il ce gars-là ?"...

Signalons pour terminer que, la Gaule étant devenue la France, le mot Gall ou Gallo a été parfois employé pour désigner les Français, par opposition aux Germaniques ou aux Bretons de langue celtique : le pays Gallo, autour de Saint-Brieuc, est la région de Bretagne où les gens parlent, non breton, mais français.

A. OSSADZOW

# vie du personnel

## Tunisie

Dans le cadre de l'étude de l'assainissement des zones côtières et touristiques de Tunisie qui vient d'être confiée par le Gouvernement Tunisien au groupement B C E O M-STUDI et dirigée par Monsieur Lerouge, nous avons noté en juin le départ pour les missions de courte ou moyenne durée de :

M. Morichau-Beauchant le 1 juin pour 3 mois.
M. Cazalas le 7 juin pour 3 mois.
M. Auffret le 14 juin pour 1 mois.
M. Remy le 21 juin pour 1 mois.

Le 23 août, M. Darène rejoignait Tunis en renfort du team "B C E O M-STUDI". Il participera à l'exécution des avant-projets de diverses routes touristiques. Cette nouvelle étude exécutée par le groupement B C E O M-STUDI vient de nous être confiée par le Ministère du Tourisme.

Par ailleurs, nous notons le retour le 1 juin de M. Guérin après un séjour de plus d'un an à Tunis, les études routières exécutées par le groupement S C E T-B C E O M ayant pris fin en Mai.

M. Henry qui dirigeait cette étude après quelques vacances et un stage en France

en juin/juillet est retourné en Tunisie pour 15 mois, le 27 juillet. Mission : création d'un bureau Organisation et méthodes au service des Ponts et Chaussées.

## Liban

Nous notons le départ de M. Morin le 18 août pour 2 mois. M. Morin sera chargé d'étudier la rentabilité des aménagements de l'autoroute Tabarja - Tripoli qui avaient été proposés lors de l'exécution de l'étude de factibilité.

## Dahomey

Après avoir assuré le contrôle des travaux de construction du port de pêche de Cotonou, M. Couratin est rentré définitivement en France le 14 juin.

## Mali

Dans le cadre de l'étude de l'entretien routier dirigée par M. Lelong, les agents suivants ont rejoint Bamako :

M. Drouet : le 15 juin pour 10 mois.
M. Giraud : le 3 août pour une durée indéterminée.

## Togo

M. Lasseron a rejoint Lomé le 29 mai pour une durée de un an. Il est chargé du contrôle et de la coordination des travaux de construction du Palais du "Rassemblement du Peuple Togolais".

M. Hudina, Chef de la délégation est rentré définitivement le 28 juin après avoir passé 8 années au Togo. Rappelons qu'il a été remplacé par M. Marsac.

## Cote d'Ivoire

Le contrôle des travaux de San Pedro s'achève.

M. Sallier, Ingénieur Ports est rentré définitivement le 10 juin.

M. Dagois, Ingénieur VRD est rentré le 8 août.

Seul M. Tate, chef de mission reste en place jusqu'à la fin de l'année.

M. Farge qui a exécuté pour le compte d'INGEROUTE le contrôle des travaux de la route Abengourou-Agnibilekrou est rentré également le 11 août après un séjour de près de 2 ans.

## Gabon

Le contrôle des travaux Lalara-Mitzig et Lalara-Mameyong s'est achevé. Leur mission terminée, M. Chauvet est rentré en métropole le 6 juillet ainsi que M. Mourguet le 21 août, tous deux après un séjour de plus de deux ans.

## Congo-Kinshasa

Le 15 juin nous avons noté le retour de M. Marokowsky qui était chef de la délégation du BCEOM à Kinshasa pendant plus de deux ans.

## Madagascar

M. Jean-Louis Durand qui assurait l'interim du chef de délégation est rentré définitivement en métropole le 2 août. Le nouveau chef de la délégation, M. Mathieu a pris son poste à Tananarive le 6 juillet. Par ailleurs, M. Robillard, chef de la mission du contrôle du F E D est rentré définitivement en métropole le 10 juin et a rejoint son nouveau poste à Monaco. L'intérim du chef du contrôle F E D est assuré par M. Régerat.

## Bresil

M. Sallier, après un séjour de plus de 2 ans au Brésil, est rentré le 1 er juin. Il a assuré, pour le compte d'INGEROUTE le contrôle des travaux de la BR. 381.

## Nouvelle Calédonie

Nous notons le retour de M. Baranoff le 26 juillet après deux séjours successifs de 6 mois en Corée et de 7 mois à Nouméa.

## Saint Pierre et Miquelon

M. Zinder, après un séjour de près de 2 ans est rentré définitivement en métropole le 3 août.

## En congé

- M. Belvalette du 28.6 au 9.10.71.
- M. Sabas du 14.6 au 5.10.71.
- M. Rouveyrol du 2.7 au 24. 9.71.
- M. Berdah du 14.8 au 12.10.71.
- M. Barbier du 24.7 au 22. 9.71.
- M. Garcia René du 17.8 à fin octobre 71

C'est avec plaisir que nous avons appris le mariage de Melle SANVOISIN avec M. BARATHIEU le 3 Juillet.

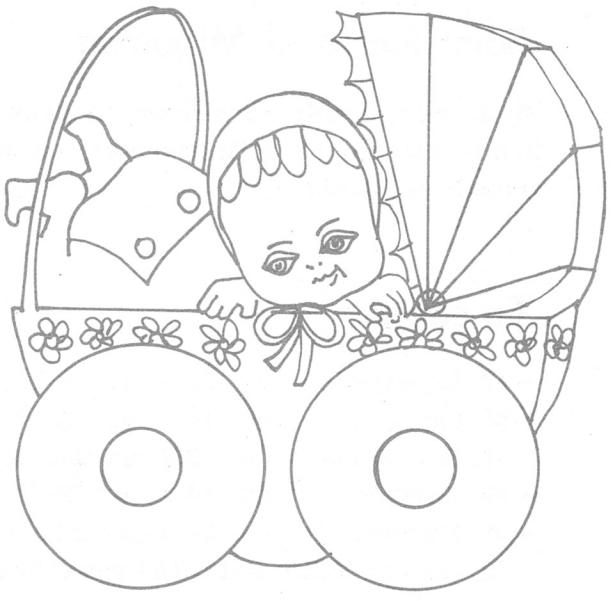

Nous apprenons avec plaisir la venue au monde :

- le 8 Mai de Sylvain LATIZEAU
- le 19 Juin de Thomas COUTHEILLAS
- le 2 Juillet de Benoît CAMUS
- le 6 Juillet de Cyrine BUSSON
- le 20 Juillet de Jean-Christophe BRUNET
- le 24 Juillet de Nicolas PALLEZ
- le 27 Juillet de Virginie FAUCHOIX

Toutes nos félicitations aux heureux parents :

# nouveaux arrivés

Evelyne PIETRA
Célibataire
Assistante d'Etudes, affectéeà la Division TE

Alain WARTEL
Marié
Analyste financier, affecté à la Division SG

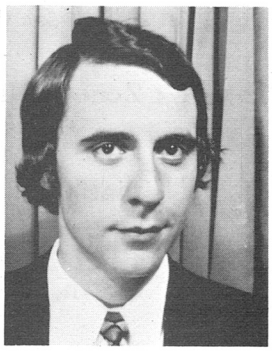

Gérard ATIENZA
Célibataire
Programmeur affecté à la Division CE

Fabienne GANTY
Célibataire
Dactylographe affectée à la Division DRE (Pool Dactylographique)

# en passant

Nous voulons dans ce journal être l'interprète de tout le personnel pour marquer la satisfaction générale lors de la distribution de la prime d'intéressement de l'exercice 1970 et remercier le personnel de la comptabilité qui en fait le décompte.

*

Le Comité d'Entreprise adresse à Madame Pochet, tous ses remerciements pour les nombreux livres donnés à la Bibliothèque.

*

## Vacances scolaires

La rentrée des classes aura lieu le 14 septembre 1971 pour l'enseignement primaire et le 15 septembre 1971 pour les élèves du secondaire.

Les dates de vacances sont ainsi fixées :

Toussaint : du vendredi 29 octobre au soir au mercredi 3 novembre 1971 au matin.

Noël : du mardi 21 décembre 1971 au soir au lundi 3 janvier 1972 au matin.

Février : Zone A du vendredi 4 février 1972 au soir au jeudi 10 février au matin.

Zone B (Paris) du vendredi 11 février 1972 au jeudi 17 février 1972 au matin.

Zone C du vendredi 18 février 1972 au soir au jeudi 24 février 1972 au matin.

Pâques : du samedi 25 mars 1972 au mardi 10 avril 1972 au matin.

Grandes vacances : du vendredi 30 juin 1972 au soir au mercredi 15 septembre 1972 au matin.

En outre, il a été décidé de mettre à la disposition des chefs d'établissements un "crédit-vacances" de quatre demi-journées de congés mobiles qu'ils pourront utiliser de façon consécutive ou non suivant les besoins de l'établissement et après avis du conseil d'administration dans le secondaire et des inspecteurs départementaux de l'Education Nationale dans l'enseignement élémentaire.

# SOS

Nous attendons de vous tous, voyageurs ou sédentaires, cadres ou employés des articles sur votre pays, vos études, vos missions car l'Equipe est votre journal, et nous manquons d'articles pour le faire paraître régulièrement.

*

# Jouets de Noel 1971

Nous demandons à tout le personnel intéressé par la commande des jouets de Noel 1971, de vouloir bien faire diligence pour remettre celle-ci à Madame de la Perrelle bureau 416, 4ème étage. Nous essayons de faire plaisir à vos enfants, essayez de respecter la date du 30 septembre... MERCI !

*

# Grande Motterie

L'installation de RA 3 dans les bureaux de La Grande Motte a nécessité la commande d'un timbre en caoutchouc.

La réalisation de cette oeuvre a été confiée à l'importante papeterie-librairie gadgeterie-bazar de Montpellier qui approvisionne la Délégation depuis de très nombreuses années.. L'objet a été livré, mais pourquoi riez-vous ? Nous cherchons encore à comprendre.

*

EGUNIER D'OM DÉCOUVERT A LA GRANDE-MOTTE EN L'AN 1970

BUREAU CENTRAL D'ÉTUDES
POUR LES ÉGUNIERS D'OM
Division Routière (RA 3)
Voie 210
34 - LA GRANDE MOTTE
téléphone 29-51-40
télex BCEOM 49692 F

Monsieur,

Excédé par les campagnes incessantes pour une politique de plein emploi et les perpétuelles exhortations pour une productivité accrue, dont la presse, la radio et la télévision nous abreuvent, j'ai cru nécessaire de me poser la question :

Mais Qui ? en fin de compte doit Travailler ?

Des statistiques officielles m'ont permis de découvrir ce qui suit :

| | | |
|---|---|---|
| Population de la France | 50 000 000 | |
| Habitants de 65 ans et plus | 14 500 000 | |
| Reste pour faire le travail | | 35 500 000 |
| Habitants de moins de 18 ans | 20 700 000 | |
| Reste pour faire le travail | | 14 800 000 |
| Fonctionnaires | 7 300 000 | |
| Reste pour faire le travail | | 7 500 000 |
| Agents des entreprises nationalisées | 4 900 000 | |
| Reste pour faire le travail | | 2 600 000 |
| Militaires | 2 100 000 | |
| Reste pour faire le travail | | 500 000 |
| Hospitalisés, aliénés, handicapés | 394 000 | |
| Reste pour faire le travail | | 106 000 |
| Détenus, fainéants, députés | 105 998 | |
| Reste pour faire le travail | | 2 |

Et qui sont ces deux-là ?

Vous et moi, parbleu...

Ceci doit être pour nous deux, un signal d'alarme, une leçon de virilité, un réveil d'énergie nouvelle.

Nous devons travailler davantage, surtout vous, parce que moi j'en ai marre de faire marcher la France tout seul !...